

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/46-CF

Juillet 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Demande d'observations sur les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans les céréales et les produits à base de céréales, y compris les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge

DATE LIMITE: 30 septembre 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter aux débats tenus et décisions prises sur les limites maximales pour les aflatoxines totales (AFT) dans certaines céréales et les produits à base de céréales, y compris les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge et plan d'échantillonnage associé, lors de la quinzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (2021)¹, qui figurent dans le rapport². Des informations et des débats supplémentaires sur les méthodes d'analyse et les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines sont également fournis dans le CRD09.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter:
 - a. des informations/données sur la proportion type des quatre aflatoxines dans des échantillons naturellement contaminés du maïs en grains et la farine, la semoule, la semoule grossière et les flocons dérivés du maïs, le riz décortiqué, le riz poli et le sorgho en grains et les produits à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge; et
 - b. des informations sur la variation dans l'échantillonnage, la préparation de l'échantillonnage et l'analyse pour le riz décortiqué, le riz poli et le sorgho en grains.
3. Les observations présentées en réponse à la lettre circulaire seront examinées par le groupe de travail électronique sur les plans d'échantillonnage pour les AFT dans le maïs en grains et la farine, la semoule, la semoule grossière et les flocons dérivés du maïs, ainsi que dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge afin d'élaborer des plans d'échantillonnage pour examen par la seizième session du CCCF (2023).

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Des directives supplémentaires, y compris les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#) ainsi que le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-whocodexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ REP22/CF15, par. 151 – 153

² Tous les documents de travail, y compris les CRD et le rapport de la quinzième session du CCCF sont disponibles sur la page web du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=15>